

**Question orale de Caroline Cassart, Députée,  
à François Desquesnes, Vice-Président  
et Ministre de la Mobilité, concernant  
Une nouvelle ligne Express entre Huy et Ferrières**

Vous le savez, les lignes Express permettent de relier rapidement et en toute sécurité une ville wallonne à une autre. Répartie sur l'ensemble du territoire wallon, les lignes Express ont démontré leur importance.

Pour l'arrondissement de Huy-Waremme et plus spécifiquement pour le Condroz, il existe un manque entre Huy et Ferrières. Cette absence de liaison rapide pénalise les habitants de ces zones rurales, qui dépendent fortement de la voiture individuelle pour se déplacer, notamment pour se rendre au travail, aux écoles ou aux services essentiels.

Par ailleurs la mise en place de cette dorsale Condruziennne permettrait à terme de relier Arlon, Marche-en-Famenne, Liège, Huy, Waremme, Hannut et Waremme en liaison avec les lignes E20, E22, E69 et E84. De plus elle relierait deux gares sur le territoire de Huy-Waremme, à savoir Hamoir et Huy.

Monsieur le Ministre, avez-vous identifié ce tronçon comme une lacune dans le maillage actuel du réseau Express? Une étude de faisabilité pour une ligne Express entre Huy et Ferrières est-elle envisagée par votre administration? Quelles mesures concrètes comptez-vous prendre pour améliorer l'accessibilité et la mobilité dans cette zone?

**La réponse du Ministre :**

Madame la Députée, je connais votre attachement à la région du Condroz. Comme indiqué dans la Déclaration de politique régionale, afin de proposer des alternatives de mobilité efficaces et crédibles, le Gouvernement s'engage à renforcer l'offre de transport en commun et sa qualité, notamment vers les pôles d'emploi. Ce renforcement s'effectuera à partir d'un réseau retravaillé, en tenant notamment compte de la demande de transport et avec un type d'offre adapté au taux de fréquentation et aux réalités de la ruralité.

Ainsi, conformément à l'article 9<sup>ter</sup> du décret du 21 décembre 1989 relatif au service de transport public de personnes en Région wallonne, la Région, via l'Autorité organisatrice de transport, travaille aujourd'hui à l'élaboration de la politique d'accessibilité du territoire.

Il s'agit de poser des principes directeurs pour la mobilité structurante à l'échelle régionale. Cette politique est étroitement liée à l'aménagement du territoire et donc également au principe du SDT.

La politique d'accessibilité vise essentiellement à :

- couvrir l'ensemble du territoire par une offre structurante ;

- assigner un même niveau d'offre pour un même type de territoire ;
- guider l'évolution de la mobilité autour des réseaux structurants de mobilité collective et des mobipôles.

La politique d'accessibilité identifiera les besoins de liaisons structurantes entre les centralités urbaines pour l'ensemble de la Wallonie, leur gamme de niveaux de service et les mobipôles vers lesquels organiser les offres locales de mobilité. Elle permettra également d'identifier les territoires où un déséquilibre d'offre existe et de prioriser les besoins.

La structure de base de cette politique d'accessibilité, c'est l'offre ferroviaire. Le transport public par bus, opéré par l'OTW, en est le complément à double titre :

- d'une part, en assurant une offre de rabattement et de redistribution au départ des principales gares ferroviaires ;
- d'autre part en assurant une offre supplétive au défaut d'offre ferroviaire – ce sont les lignes express.

Ainsi, c'est dans ce cadre que l'éventuel besoin de connexion structurante entre Huy et Ferrières doit être étudié. L'axe Huy-Modave-Tinlot-Ouffet-Hamoir-Ferrière-Aywaille est actuellement à l'étude, mais il est trop tôt pour se prononcer et le contexte budgétaire m'invite à être très prudent.

Il convient enfin de noter que les correspondances nécessaires pour permettre la constitution de la dorsale évoquée – entre Arlon et Waremme – sont vraisemblablement trop nombreuses pour être toutes réalisables. Des choix seront nécessaires. Ils relèvent de l'autonomie de l'OTW et seront sous le contrôle de l'AOT.

### **La réplique de Mme Cassart-Mailleux**

Je vous remercie, Monsieur le Ministre. Si j'ai posé la question et si cette idée me vient, c'est parce que je connais bien le terrain et le Condroz. J'entends que vous allez renforcer le pôle Emploi et retravailler le type d'offres adaptées, ce qui figure dans la DPR. Franchement, toutes les conditions sont réunies pour la dorsale du Condroz, mais j'ai bien compris qu'elles étaient encore à l'étude, ce qui est normal.

En effet, on ne peut pas mettre des choses en place avant. On a trop fait cela dans le passé. On doit mettre les choses en place parce qu'elles sont étudiées, qu'elles sont concertées et qu'elles sont budgétairement organisées. J'en suis tout à fait consciente, mais il est de mon devoir, en tant que parlementaire du Condroz et de l'arrondissement de Waremme, d'organiser les choses et de penser à ce que mon arrondissement soit en tout cas le meilleur en termes de mobilité.

En effet, 31 communes dans des zones rurales, ce n'est pas rien. Ainsi, je reviendrai vers vous, parce qu'il y a une chose que vous ne m'avez pas dite, à savoir le moment où cette lutte se terminera. Ce n'est pas un souci. Je ferais peut-être une question écrite en fin d'année afin de vous laisser le temps d'y travailler.